



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Rhône

Madame, Monsieur,

Au 1er janvier 2015, toute personne handicapée, quel que soit son handicap, doit pouvoir accéder librement aux établissements recevant du public : commerces de proximité relevant de l'artisanat et commerces de détail.

Pour vous accompagner dans cette démarche et répondre à vos questions, un atelier est organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle le :

**Mardi 16 avril 2013 à 19h30 à
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE
117 rue Pierre Passemard
69 210 L'ARBRESLE**

- ❖ Vos locaux sont-ils aux normes ?
- ❖ Quels sont les aménagements à réaliser ?
- ❖ Que faire en cas d'impossibilité technique ?
- ❖ Quelles démarches entreprendre ?
- ❖ Comment accueillir ce public ?
- ❖ Que peut vous apporter la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône ?

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Pour participer à cette soirée, inscrivez-vous soit par fax au **04 74 05 20 59** soit en renvoyant ce coupon à Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône - Maison des Entreprises de l'Ouest Lyonnais 1, Avenue Edouard Herriot 69170 Tarare ou par mail à ouest-lyonnais@cma-lyon.fr

Entreprise :

Participant(e) :

Coordonnées (mail et téléphone) :

Participera à la rencontre du 16 avril 2013

Ne participera pas à la rencontre du 16 avril 2013